Agro Campus Dijon
CFA Dijon Quetigny

RNCP 38857
NIVEAU 4
ÉCHÉANCE ENREGISTREMENT: 01-01-2029

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE DU VIVANT
RÉVÈLE TON TALENT

BAC PRO
AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Référent administratif :
Sécrétariat Pédagogique BAC PRO
cfa.dijon-quetigny@educagri.fr

ÉTABLISSEMENT EN CAPACITÉ D'ACCUEILLIR DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Référent handicap : cfa.dijon-quetigny@educagri.fr

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

Financement : par les OPCO du secteur privé et pour les collectivités territoriales par le CFNPT (à la hauteur de leur taux plafond)
Rémunération : l'apprenti perçoit un salaire versé par l'employeur qui dépend de son âge. Il est calculé en % du SMIC ou du minimum conventionnel si son montant est plus favorable

ATOUTS DE LA FORMATION

Atelier Fer
Pôle Aménagements Paysagers
Tunnel de maçonnerie
Chantiers pédagogiques
Participation Concours d'Excellence MAF et Worldskills
Sorties pédagogiques

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ PAR

- Une formation professionnelle axée sur le travail avec le végétal, la maîtrise des techniques et la gestion de chantiers paysagers.
- Une formation en alternance par apprentissage combinant travail en entreprise et formation au centre.

LES PRÉREQUIS / PUBLIC CIBLE

- être issu(e) d'une classe de 3ème ;
- être titulaire diplôme ou titre de niveau 3 relevant du secteur professionnel de la production agricole ;
- être titulaire d'un autre diplôme ou titre de niveau 3 sur avis dérogatoire ;
- élève ayant accompli au moins la scolarité complète :
  - d'une classe de 1ère, sur avis dérogatoire ;
  - d'une classe de 2nde GT ou professionnelle

après positionnement, sur avis dérogatoire.

Jeunes de 16 à 29 ans révolus ou 15 ans après la classe de 3ème.

CONDITIONS D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

Vous devez avoir signé :

Un contrat d'apprentissage, dans le secteur privé avec une entreprise paysagiste de taille diverse ou, dans le secteur public avec un service espaces verts de ville, de collectivité territoriale, de syndicat intercommunal, etc.

Vous devez nous envoyer le dossier de candidature intégralement complété et les copies de vos bulletins de notes (voir modalités sur le dossier) lorsque vous avez trouvé une entreprise d'apprentissage. Une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais.

DO_COM_10_PLAQUETTE_BAC-AP_V012026

OBJECTIFS DU BAC PRO AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Le Bac Pro AP, diplôme de niveau 4, a pour objectif de former des techniciens, situés hiérarchiquement entre les ouvriers qualifiés et le personnel d'encadrement, capables d'exécuter, sous l'autorité d'une personne qualifiée, les activités détaillées ci-dessous.

- Participation à la conduite du chantier (préparation, organisation, exécution, utilisation et entretien du matériel et équipements).
- Pilotage du personnel qui l'assiste dans l'exécution des tâches commandées qu'il maîtrise (optimisation du travail, démonstration, explications, suggestions sur l'affectation des personnes, identification et règlement des problèmes humains).
- Mise en œuvre des différentes techniques ou opérations nécessaires à la mise en place et à l'entretien des végétaux ou des infrastructures d'un aménagement paysager.
- Compte-rendu de l'état d'avancement des travaux, des incidents éventuels et proposition de solutions.
- Communication avec les différents partenaires de l'entreprise.
- Participation à la vie sociale et professionnelle (identification des éléments de droit du travail, utilisation des différents documents de la vie professionnelle et sociale, actualisation des connaissances, suivi des évolutions technologiques…).

COMMENT S'ORGANISE LA FORMATION ?

Le BAC PRO se déroule sur 3 ans* :

Une année de seconde professionnelle comportant 500 h de formation, soit environ 14 à 15 semaines en présentiel en centre.

Le cycle de 1ère et terminale professionnelles représente 1350 heures de formation sur deux années d'apprentissage, soit environ 20 semaines par an en présentiel en centre.

La formation en entreprise se déroule sur le reste du temps, déduction faite des 5 semaines de congés payés annuels.

* Cette durée peut être réduite à 2 ans en fonction de l'origine et du niveau scolaires du candidat.

Une Attestation Intermédiaire, en fin de classe de première, peut être délivrée à la demande du candidat (décret n° 2020-1277 du 20 octobre 2020).

QUELS MÉTIERS ?

Salarié du secteur privé ou public : ouvrier hautement qualifié en travaux paysagers.

ARCHITECTURE DE LA FORMATION

La formation est construite sous forme de capacités, de 2 ordres :

- Générales: Identiques pour tous les baccalauréats professionnels du ministère chargé de l'agriculture

- **Professionnelles:** Spécifiques à la spécialité du baccalauréat professionnel; identifiées à partir des situations professionnelles significatives.

LES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Capacités générales:

C1 Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel
C2 Débattre à l'ère de la mondialisation
C3 Développer son identité culturelle
C4 Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles

Capacités professionnelles:

C5 Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager
C6 Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager
C7 Réaliser des interventions d'aménagement végétal
C8 Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager
C9 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

2 MAP (Modules d'Adaptation Professionnelle) sont proposés par l'établissement :
· Sécurité au travail
· Taille de fructification

QUELLES POURSUITES D'ÉTUDES ?

- BTSA Aménagements Paysagers
- CS Constructions Paysagères ou autre Certificat de Spécialisation

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agro Campus Dijon
CFA Dijon Quetigny

Membre du réseau LES CAMPUS DU VIVANT Bourgogne Franche-Comté

L'OBTENTION DU DIPLÔME

CONTRÔLE CONTINU EN COURS DE FORMATION (62,5%)

Épreuve E1 : Coef 3
Mathématiques, Informatique, Biologie, Physique-Chimie
Épreuve E2 : Coef 0,5
Documentation, Français, Histoire-Géographie
Épreuve E3 : Coef 2
Éducation Socio-Culturelle, Français, Anglais
Épreuve E4 : Coef 2
EPS, Education Socio-Culturelle, Histoire-Géographie, EMC
Épreuve E7 : Coef 5
Pratiques professionnelles

ÉPREUVES PONCTUELLES TERMINALES (37,5%)

Épreuve E2
Français : Coef 1,5
Histoire-géographie : Coef 1
Épreuve E5 Choix techniques
SESG (Sc. Éco. Sociales et Gestion)
Techniques d'AP* et Biologie—écologie : Coef 2
Épreuve E6 Expérience en milieu professionnel
Rapport de stage : Coef 3

**AP = Aménagements Paysagers*

En cas d'échec à l'examen le candidat conserve le bénéfice de ses **notes égales ou supérieures à 10 sur 20 durant 3 ans** à compter de sa date d'obtention.

Référentiel de formation disponible sur Chlorofil.fr

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Sur notre site : https://www.agro-campus-dijon.fr/cfa-dijon-quetigny

SCANNE MOI

Agro Campus Dijon
CFA Dijon Quetigny

CONTACTS :

21 Bd Olivier de Serres - CS 90042 - 21801 QUETIGNY cedex

03 80 71 80 31

cfa.dijon-quetigny@educagri.fr

Imprimé par nos soins, merci de ne pas jeter sur la voie publique